

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Compte rendu

Le mardi 7 avril 2015,

A 16 heures 00, Site de St Porchaire

Le sept avril deux mille quinze, 16 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni au Site de St Porchaire, sous la Présidence de Jean-Michel BERNIER, Président

Membres : 27 – Quorum : 14

**Étaient présents (23) :** Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean-Yves BILHEU, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Jean-Luc GRIMAUD, Jean SIMONNEAU, Cécile VRIGNAUD, Philippe BREMOND, Jean-Pierre BRUNET, Martine CHARGE BARON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Philippe MOUILLER, Michel PANNETIER, Gérard PIERRE, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Yolande SECHET,

**Excusés (3) :** Sébastien GRELLIER, Johnny BROSSEAU, Jany ROUGER

**Pouvoir (1) :** Jany ROUGER à Pierre-Yves MAROLLEAU

**Absent (1) :** Yves CHOUTEAU

**Date de convocation :** Le 01-04-2015

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard PIERRE

## ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>ASSEMBLEES</b> .....	<b>2</b>
1.1.	Approbation du Procès-Verbal du précédent Bureau.....	2
1.2.	Dates prochaines Assemblées .....	2
<b>2</b>	<b>DELIBERATIONS</b> .....	<b>2</b>
2.1.	<b>Ressources humaines/Mutualisation</b> .....	<b>2</b>
2.1.1.	Attribution du marché « formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels ».....	2
2.2.	<b>Equipements culturels et sportifs</b> .....	<b>3</b>
2.3.1.	Octroi de subventions manifestations sportives.....	3
2.3.2.	Conservatoire de Musique : convention de partenariat pédagogique .....	4
2.3.3.	Demande de subvention au Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du FRAM .....	4
2.3.4.	Attribution du marché : acquisition de documents pour le Réseau de Lecture Publique .....	5

## 1 ASSEMBLEES

### 1.1.Approbation du Procès-Verbal du précédent Bureau

Voir PV du Bureau Communautaire du 17 mars 2015

### 1.2. Dates prochaines Assemblées

Cf planning des réunions adressé chaque lundi aux membres du Bureau et 44 mairies.

## 2 DELIBERATIONS

### 2.1. RESSOURCES HUMAINES/MUTUALISATION

#### 2.1.1. Attribution du marché « formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels »

Délibération : DEL-B-2015-027

*Commentaire : il s'agit de valider le choix des entreprises retenues pour un marché de formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels.*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** les articles 28-I et 77 du Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**Vu** l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié le 12 février 2015 ;

**Vu** les avis des Commissions MAPA des 27 et 31 mars 2015 ;

**Considérant** que la concurrence a correctement joué ;

Dans le cadre de la mutualisation, la Communauté d'Agglomération organise des sessions de formation sécurité et prévention des risques professionnels à destination des agents de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et des agents des communes membres.

Pour ce faire, un marché à procédure adaptée a été lancé pour 2015, reconductible pour 2016, puis 2017.

Ce marché fait l'objet de 4 lots distincts :

N° lot	Descriptif des lots :	2015		2016		2017	
		mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi
Lot n°1	Formations autorisation de conduite des engins de chantier, des PEMP et des chariots automoteurs de manutention à conducteurs portés et des grues auxiliaires de chargement ainsi que la formation à la signalisation temporaire de chantier.	4	13	0	17	0	17
Lot n°2	Formations habilitation électrique.	3	8	1	10	2	10
Lot n°3	Formations secourisme et incendie.	13	23	4	30	4	30
Lot n°4	Autres formations (Prévention des risques liées à la Manutention Manuelle/Travail en hauteur/Montage-utilisation-démontage d'un échafaudage.	2	8	0	12	0	12

Les entreprises ont déposé une offre pour les lots, comme suit :

- 9 entreprises pour le lot 1
- 8 entreprises pour le lot 2
- 6 entreprises pour le lot 3
- 11 entreprises pour le lot 4

Suite à l'analyse des offres soumise à la Commission MAPA, il est proposé d'attribuer :

- Lot n°1 : entreprise CEFP-CITY'PRO PROFESSIONNELS DE FORMATION
- Lot n°2 : entreprise SEBASTIEN PITALIER
- Lot n°3 : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS DES DEUX-SEVRES
- Lot n°4 : entreprise SOFIS

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **d'attribuer les lots du marché aux entreprises ci-dessus mentionnées pour les quantités minimum/maximum inscrites dans l'acte d'engagement ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Général de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, chapitre 011, article 6184.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **2.2. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

### **2.3.1. Octroi de subventions manifestations sportives**

Délibération : DEL-B-2015-028

*Commentaire : il s'agit d'attribuer les aides aux manifestations sportives d'Intérêt Communautaire pour l'année 2015.*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**Vu** les demandes de subventions reçues ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux clubs sportifs d'intérêt communautaire pour l'année 2015 :

#### **SUBVENTION AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES**

<b>Nom Association</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Montant subvention 2014</b>	<b>Montant subvention 2015</b>
Judo Club du Bocage	Tournois cadets-cadettes	3 000 €	<b>3 000 €</b>
Sèvre Bocage Athlétique Club	Semi-marathon du Bocage	3 500 €	<b>3 500 €</b>
Sèvre Bocage Athlétique Club	Meeting Robert Bobin	3 000 €	<b>3 000 €</b>

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **d'adopter l'attribution des subventions 2015 comme mentionnées dans le tableau ci-dessus ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget 2015, compte 657 du Budget Général de la Communauté d'Agglomération.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 2.3.2. Conservatoire de Musique : convention de partenariat pédagogique

Délibération : DEL-B-2015-029

ANNEXE : convention Braçaie

*Commentaire : il s'agit de signer une convention de partenariat entre le Conservatoire de Musique et celui du Thouarsais et de Parthenay-Gâtine pour officialiser certains rassemblements du département musiques traditionnelles.*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Les Conservatoires de Musique du Bocage Bressuirais, du Thouarsais et l'Ecole de Musique communautaire Parthenay-Gâtine travaillent en réseau et favorisent des projets communs qui bénéficient à l'ensemble de leurs élèves.

Il est proposé de constituer un ensemble adolescents/adultes à l'échelle Nord Deux-Sèvres dénommé Braçaie en rassemblant ponctuellement les 3 ensembles existants dans chaque conservatoire.

Il est proposé que dans le cadre des saisons musicales de chaque établissement, toute action culturelle pouvant profiter à cet ensemble Braçaie soit proposée à l'ensemble des musiciens le constituant sans exiger de leur part un supplément de cotisation s'ils sont inscrits dans l'établissement partenaire.

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **d'adopter le principe du partenariat tel que mentionné ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Général de la Communauté d'Agglomération.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 2.3.3. Demande de subvention au Conseil Régional Poitou-Charentes au titre du FRAM

Délibération : DEL-B-2015-030

*Commentaire : il s'agit de délibérer sur une demande de subvention de principe auprès du Conseil Régional pour solliciter l'aide du Fonds Régional Poitou-Charentes d'Acquisition pour les Musées (FRAM) lors de l'achat d'œuvres pouvant être effectués en 2015.*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2014-365 en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Les Musées enrichissent leurs collections par les donations, legs et acquisitions à titre onéreux.

L'achat d'oeuvres ou d'objets intéressant l'histoire ou l'archéologie par les musées de l'agglomération peut être subventionnée, après validation par la Commission Scientifique d'Acquisition des Musées, au titre du Fonds Poitou-Charentes d'Acquisition pour les Musées.

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'effectuer une demande de subvention du montant le plus élevé possible, au titre du Fonds Régional Poitou-Charentes d'Acquisition pour les Musées, auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes, en prévision d'achats d'oeuvres durant l'année 2015.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 2.3.4. Attribution du marché : acquisition de documents pour le Réseau de Lecture Publique

Délibération : DEL-B-2015-031

*Commentaire : il s'agit d'attribuer pour l'année 2015 un marché à procédure adaptée à bons de commande concernant l'acquisition de documents du réseau de lecture publique (Livres, CD, DVD).*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

**Vu** l'article 28-1 du Code des Marchés Public ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**Vu** l'avis d'appel public à concurrence du 20 février 2015 ;

**Vu** l'avis de la Commission MAPA Fournitures - Prestations de services et intellectuelles du 27 mars 2015 ;

Le réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais regroupe la médiathèque et les vingt-trois bibliothèques du territoire.

Afin de mutualiser les achats, il convient de passer un marché concernant l'acquisition de documents pour l'ensemble du réseau de lecture publique (Livres, CD, DVD).

Pour ce faire, un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'année 2015.

Ce marché est composé des sept lots suivants :

	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
<b>Lot 1 Livres : Littérature (secteur Adultes)</b>	23 675,00 €	47 350,00 €
<b>Lot 2 Livres : Documentaires (secteur Adultes)</b>	18 940,00 €	37 880,00 €
<b>Lot 3 Livres : Littérature jeunesse</b>	23 675,00 €	47 350,00 €
<b>Lot 4 Livres : Bandes dessinées (secteurs Adultes et Jeunesse)</b>	14 205,00 €	28 410,00 €
<b>Lot 5 Livres en gros caractères</b>	7 576,00 €	15 152,00 €
<b>Lot 6 Phonogrammes</b>	4 998,00 €	9 996,00 €
<b>Lot 7 Vidéogrammes</b>	4 998,00 €	9 996,00 €

Suite à la publication de ce marché, 17 plis ont été reçus puis analysés.

Après avis de la Commission MAPA Fournitures - Prestations de services et intellectuelles du 27 mars, il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- le lot 1 à l'entreprise CALIPAGE,
- le lot 2 à la LIBRAIRIE LE PROLOGUE,
- le lot 3 à la LIBRAIRIE LE PROLOGUE,
- le lot 4 à la LIBRAIRIE DE LA CITE DE LA BANDE DESSINEE,
- le lot 5 à l'entreprise BOOK'N DIFFUSION,
- le lot 6 à l'entreprise RDM VIDEO,
- le lot 7 à l'entreprise ADAV.

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter l'attribution du marché tel que mentionné, dans la limite des budgets alloués ;
- d'imputer les dépenses sur le Budget Général.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**La séance est levée à 18H00**